

## ENSEIGNEMENT

# Le futur réseau officiel trop politisé

Le Conseil d'État juge que le conseil d'administration du réseau officiel doit dépendre moins du politique.

Le Conseil d'État précise au législateur francophone, qui planche actuellement sur la scission des pouvoirs organisateur et régulateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'enseignement, de dépolitiser partiellement le conseil d'administration du futur réseau officiel autonome, appelé WBE (Wallonie-Bruxelles Enseignement).

Invité à se prononcer sur le texte, le Conseil d'État critique en effet le souhait du législateur de voir l'ensemble des 16 membres du futur conseil d'administration de WBE être désignés en fonction du poids respectif de chaque parti au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (clé d'Hondt).

Pour la Haute instance, une composition politique « partielle » de cet organe serait plus appropriée, à l'image de ce qui est pratiqué en Flandre.

La proposition de décret actuellement sur la table du

Parlement énonce notamment toutes les conditions de nomination des membres du futur conseil d'administration du réseau WBE.

Celles-ci portent à la fois sur les diplômes requis, les compétences et la connaissance du secteur, mais aussi la domiciliation, l'équilibre des genres, des conditions d'âge, ou encore de représentativité politique.

Le Conseil d'État presse également le législateur francophone de mieux justifier le financement préférentiel qu'il entend octroyer au nouveau réseau officiel.

L'absence d'une justification plus solide pourrait en effet ouvrir la voie à des recours au regard de la Constitution et du Pacte scolaire

sur l'égalité entre les réseaux d'enseignement, selon lui.

## Quid de l'administrateur général ?

La haute instance s'étonne aussi que le décret ne prévoie pas de publier au Moni-

teur belge l'appel à candidatures pour le poste d'administrateur général du nouveau réseau, alors que cette publicité est bel et bien prévue pour les 16 membres du conseil d'administration... ■

## Besoin d'une majorité des deux tiers

Objet d'après discussions politiques depuis un an, le projet de scinder les pouvoirs organisateur et régulateur de la FWB en matière d'enseignement est l'une des recommandations du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Cette scission fait partie intégrante de la réforme programmée du pilotage des écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle vise à ce que l'administration générale de l'enseignement (AGE) ne soit plus demain à la fois le régulateur/contrôleur de l'enseignement et en même temps l'organisateur de son propre réseau d'enseignement (dit WBE, ex-État), comme c'est le cas aujourd'hui.

Ce « découplage » nécessite toutefois une majorité des deux tiers au Parlement de la Fédération, et donc le soutien de l'opposition. ■